

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Onze Février Deux Mil Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Nadia KNOEPFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU,

ETAIENT ABSENTS : Christophe GRANGE,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Florent CAILLET est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Freddy SOURISSEAU à Christelle PHILIPPEAU

Objet de la délibération

Convocation le 5 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20

Publié le 16 février 2026

2026-005 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-20 ; L.2121-14 L.5212-1 à 5212-34 ;

VU le compte financier unique pour 2025 soumis à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT la présentation du compte financier unique 2025, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'examen du compte financier unique, il convient, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement et d'investissement établi au compte financier unique, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) si besoin; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

CONSIDERANT que le résultat cumulé de fonctionnement, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2025, est excédentaire de 412 973,76€ ;

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement et la gestion par activités ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20
Contre : 0

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultats de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice	1 450 624,07 €	1 514 278,32 €	63 654,25 €
B - Résultats antérieurs reportés		349 319,51 €	349 319,51 €
C - Résultat à affecter (A+B)			412 973,76 €
Investissement			
D - Solde d'exécution R001 (excédent de financement)	70 628,24 €	76 809,68 €	6 181,44 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	20 637,43 €	- €	20 637,43 €
F - Excédent de financement (D+E)			14 455,99 €
REPRISE = C			412 973,76 €
G - affectation en réserves - R 1068 en investissement			113 789,95 €
H - Report en fonctionnement - R 002			299 183,81 €

PRECISE que le budget primitif pour 2026 procèdera à la reprise des résultats 2025 sur cette base.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

Transmission sur le site internet le : **16 FEV. 2026**
Transmission au contrôle de légalité le :

